



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CRESSERONS

DU 19 OCTOBRE 2020 - N° 5

L'an Deux Mille Vingt le quatorze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LERMINE, maire.

Étaient présents : Patrick LERMINE, Marie-Françoise CAUMONT, Denis LEVIONNOIS, Thierry BOUCHÉ, Valérie DUVAL, Alain GAUTIER, Véronique CARETTE-LELIEVRE, Laurence AUGIER, Eric LANLLIER, Rachel FILLIATRE, Loïc PIERRE-BOITARD, Baptiste JAMET, Bertrand LARSONNEUR.

Absentes excusées : Anne LY ayant donné pouvoir à Marie-Françoise CAUMONT, Françoise BEZIER ayant donné pouvoir à Baptiste JAMET.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance madame Laurence AUGIER.

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APCR

Patrick Lermine présente au conseil le projet de réfection de la piste cendrée du stade Claude Boitard. En effet, son état très dégradé nécessite la totale restauration de cet équipement très sollicité. Cette piste d'athlétisme est utilisée notamment par l'école et les associations cresseronnaises et les cresseronnais mais également par des extérieurs comme le club de triathlon et le lycée hôtelier de Douvres la Délivrande

Le coût de cet investissement est estimé à 24 300€ HT et Patrick Lermine propose aux membres du conseil de solliciter une subvention au titre de l'APCR (Aide aux Petites Communes Rurales) du conseil départemental. La subvention est calculée au taux de 50% d'un montant HT d'investissement plafonné à 40 000€. Cette réalisation pourrait donc bénéficier d'une aide à hauteur de 12 150€, le dossier de demande devant être déposé impérativement le 31 octobre 2020 pour être éligible au titre des crédits de l'année 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet et donne son accord au maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'attribution de la subvention.

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE CŒUR DE NACRE

Les conseillers ont été destinataires du rapport d'activité 2019 transmis par notre intercommunalité.

Le maire revient sur quelques-uns des domaines de compétences exercés par Cœur de Nacre comme : la gestion des déchets qui verra pour notre commune la mise en place de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Mixte) en 2021 pour notre commune, la prévention des inondations sujet sensible pour les cresseronnais, l'accueil des gens du voyage qui cette année se sont installés sur notre commune en toute illégalité.

Le conseil municipal suggère qu'un rappel du nouveau mode de calcul de l'enlèvement des ordures ménagères soit fait dans une prochaine publication communale.

OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES 2019 DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA COTE DE NACRE

Les membres du conseil ont reçu le rapport adressé par le syndicat. Denis Levionnois et Eric Lanllier, membres titulaires du syndicat, rappellent quelques points importants : 8 communes sont desservies pour une estimation de 20819 habitants et 14983 abonnements au service, 1 556 414 m³ d'eau traités, 312 contrôles d'installations effectués et un maintien des tarifs du service.

OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Patrick Lermine informe le conseil qu'il a pris la décision de confier au cabinet d'avocats INTERBARREAUX la défense des intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à un riverain du projet d'urbanisation contre les 3 permis d'aménager.

OBJET : GESTION DU PERSONNEL

Patrick Lermine informe les membres du conseil des options permettant de conserver l'agent remplaçant à l'accueil pour stabiliser le fonctionnement du secrétariat et de compléter l'équipe technique.

Compte tenu d'une information de dernière minute, le maire a proposé aux membres du conseil de mettre au vote une délibération pour la création d'emplois non permanents d'agents contractuels au grade d'adjoint administratif d'une part et d'adjoint technique d'autre part.

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** la délibération proposée.

OBJET : RAPPORT DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Loïc Pierre-Boitard fait part de l'avancement du projet de marché de Noël mené en concertation avec les associations cresseronaises. De l'avis du conseil municipal, il faut laisser mener à bien cette initiative, même si un risque d'annulation est possible suivant l'évolution du contexte sanitaire, en évitant d'engager des dépenses non remboursables.

Baptiste Jamet rend compte des travaux de la commission communication qui a élaboré deux projets de document de promotion l'un pour l'école primaire, l'autre pour les associations cresseronaises. Il fait également part de la recherche d'information pour l'installation d'un panneau informatif lumineux sur la voie publique. Le SDEC a été questionné mais ce panneau ne peut fonctionner qu'aux heures d'allumage de l'éclairage public. La commission poursuit ses recherches

Patrick Lermine rappelle la parution de nouveaux arrêtés préfectoraux instaurant des nouvelles mesures de protection instaurées dans le département dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Pour ce qui concerne notre commune, il s'agit notamment de la fermeture des vestiaires et douches collectifs, de l'interdiction d'utilisation de la salle polyvalente pour des activités nécessitant le retrait du masque (repas- consommation de boissons). Les activités sportives à la salle polyvalente répondant au protocole de l'activité concernée peuvent être poursuivies. L'ensemble des dispositions prises s'appliquent jusqu'au 1^{er} novembre inclus.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE À 21H00

heures d'allumage de l'éclairage public. Une modification du réseau devrait être nécessaire pour faire du H24. La commission poursuit ses recherches

Patrick Lermine rappelle la parution de nouveaux arrêtés préfectoraux instaurant des nouvelles mesures de protection instaurées dans le département dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Pour ce qui concerne notre commune, il s'agit notamment de la fermeture des vestiaires et douches collectifs, de l'interdiction d'utilisation de la salle polyvalente pour des activités nécessitant le retrait du masque (repas- consommation de boissons). Les activités sportives à la salle polyvalente répondant au protocole de l'activité concernée peuvent être poursuivies. L'ensemble des dispositions prises s'appliquent jusqu'au 1^{er} novembre inclus.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE À 21H00

La secrétaire de séance,

Laurence AUGIER

Monsieur le maire,

Patrick LERMINE

